



Le Mot du Ministre en charge de la politique aéroportuaire

A la croisée de deux législatures régionales, l'année 2019 s'est révélée riche en projets en tous genre pour nos deux aéroports wallons: projet d'allongement de piste tant à Liège qu'à Charleroi, préparation d'un nouveau master plan pour les deux infrastructures, inauguration de nouveaux espaces afin d'améliorer le service aux passagers, confirmation du projet de tours digitales, développement de plans stratégiques en matière de développement durable, programme environnemental, remise en place des comités d'accompagnement...

Pour chacun des projets qu'elle a initié ou soutenu, la SOWAER a, à nouveau, pu utiliser la palette de ses nombreuses compétences avec brio et réussite. Ce rapport d'activités me donne donc l'occasion de remercier l'ensemble des équipes qui participent au succès de nos deux aéroports.

Conscient de l'importance de ceux-ci, le Gouvernement Wallon, au travers de la déclaration de politique régionale 2019-2024, a souhaité réitérer tout son soutien au secteur aéroportuaire. Il conviendra, durant cette législature, de concilier le développement de nos outils, qui constituent de véritables pôles de développement en Wallonie, avec les aspects environnementaux, sanitaires et humains.

Notons à ce niveau qu'un programme environnemental ambitieux a pu être mis en œuvre au cours des dernières années grâce à la SOWAER.

Au 31 décembre 2019, dans le cadre des mesures d'accompagnement des riverains, des sommes importantes ont été engagées:

- 279 terrains acquis pour un montant total de 12.692.070 €;
- 1.806 immeubles acquis pour un montant total de 324.808.184 €:
- 3.798 immeubles insonorisés pour un montant total de 104.273.075 €;
- 5.289 primes à l'insonorisation versées pour un montant total de 27.922.499 €.

Il me serait impossible de conclure cet éditorial sans parler de la crise du Covid-19. Mondiale, globale et inédite, cette crise a très rapidement et logiquement impacté fortement l'activité de nos aéroports, et ce de manière radicalement différente.

Si Liege Airport est incontestablement devenu un maillon essentiel de la chaîne sanitaire, nationale et internationale, avec son activité fret qui tourne à plein régime, Brussels South Charleroi Airport a dû cesser complètement ses activités trafic passagers. Les dommages seront importants et il reviendra à la Wallonie d'apporter à BSCA tout son soutien en vue d'une reprise rapide et sécurisée des activités. La gestion de cette crise sanitaire sans précédent occupera encore toute notre énergie dans les semaines et les mois à venir. Nous devrons ainsi revoir nos priorités et nos échéances pour l'ensemble

Cette épreuve nous aura permis de développer plus encore les valeurs de solidarité chères aux citoyens wallons. Faisons-en sorte d'initier, dès maintenant, les réflexions et les chantiers qui nous permettront d'en sortir grandis.

Jean-Luc Crucke

Le Message du Président du Conseil d'administration

2019 s'est clôturé avec l'émergence à Wuhan en Chine d'une pandémie affectant gravement de nombreuses populations et impactant lourdement des pans entiers de l'économie dont le secteur aéroportuaire. A l'heure d'écrire ces quelques lignes, le phénomène est malheureusement d'une ampleur abyssale et nul ne sait les conséquences exactes que pourra avoir cette crise sur l'avenir...

L'exercice 2019 a toutefois été marqué par le lancement de l'important chantier historique de l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi. Après plus de dix années d'études et d'analyses, le chantier a commencé sous la houlette des équipes de la SOWAER et des soustraitants. Que toutes les équipes sur le terrain soient d'ores et déjà remerciées pour l'important travail déjà accompli!

Cet investissement est une vitrine pour BSCA, pour la SOWAER mais également pour la Wallonie. En effet, bien des métiers sont sollicités pour la bonne exécution de ce chantier. Dès son inauguration en 2021, cette nouvelle infrastructure permettra également à BSCA de s'investir dans de nouveaux horizons assurant son rôle de «porte d'entrée» de la Wallonie dans le monde!

En parallèle, la SOWAER a continué à investir lourdement en vue de développer la zone fret nord de l'aéroport de Liège. Ici aussi, le rôle de Liege Airport comme plateforme logistique de premier plan est une motivation réelle pour la SOWAER dans le métier qui est le sien. Ces deux exemples illustrent la volonté de la SOWAER de poursuivre sur la lancée des investissements déjà consentis par le passé par la Wallonie.

Une approche tournée vers le développement durable prend de plus en plus d'ampleur dans les différents métiers des infrastructures aéroportuaires. La SOWAER ne ratera pas cet important mouvement. La crise sanitaire de ce début d'année 2020 doit sans aucun doute nous amener à nous poser les «bonnes» questions quant aux priorités sociétales et environnementales à appliquer pour l'avenir.

Enfin, l'année 2019 fut l'occasion d'accueillir un nouveau management suite au départ à la retraite de Luc Vuylsteke. Le Conseil d'administration tient spécialement à remercier Luc pour tout ce qu'il a apporté durant les dix-huit années passées à la tête du Comité de direction de la SOWAER.

Vincent Urbain



Le Message du Président du Comité de direction

L'année 2019 fut marquée par le sceau du changement.

Tout d'abord, depuis le 1er juin, Thibaut de Villenfagne et moi-même avons rejoint Alain Belot au sein du Comité de direction de l'entreprise. Un changement d'équipe avec de nouvelles idées et des méthodes différentes a été mis en place tout en garantissant une certaine continuité.

J'en profite pour remercier sincèrement mon prédécesseur, Luc Vuylsteke, pour sa grande loyauté et ses précieux conseils dans le cadre de la transmission des responsabilités.

Ensuite, depuis septembre 2019, notre actionnaire, la Wallonie, a un nouveau Gouvernement avec une nouvelle Déclaration de politique régionale; document très challengeant pour la politique aéroportuaire.

La SOWAER mettra tout en œuvre pour exécuter loyalement les lignes directrices tracées dans la nouvelle DPR. Les trois piliers du développement durable particulièrement mis en exergue au sein de ce document permettront aux aéroports wallons de se remettre en question pour continuer leur développement. Ce développement a été entamé depuis les années 1990 sur base d'un «modèle wallon» que beaucoup de plateformes européennes nous envient aujourd'hui.

Acteur incontournable du paysage aéroportuaire wallon, la SOWAER continuera son rôle d'entreprise facilitatrice dans la mise en place de ce modèle de développement via notamment la gestion des mesures environnementales (gestion des réseaux de sonomètres, vérification du respect des trajectoires, gestion des éléments immobiliers environnants en matière de rachat, d'isolation, ...).

En étroite collaboration avec les sociétés de gestion, Brussels South Charleroi Airport et Liege Airport, la SOWAER a lancé en 2019 de nombreux chantiers d'infrastructures. Parmi ceux-ci, on peut citer l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi et la poursuite de la zone fret nord à Liège. Une fois concrétisés, ces chantiers importants permettront aux sociétés de gestion et aux acteurs économiques de saisir de nouvelles opportunités.

On peut déjà malheureusement annoncer que l'année 2020 restera dans l'histoire comme une «annus horribilis». La mise sous cocon des installations de Charleroi pendant de nombreuses semaines est une illustration de cette crise sanitaire historique. Nous devrons tirer les leçons de cette crise. Ici également, la SOWAER relèvera le défi de la relance.

Nicolas Thisquen

La Composition du Conseil d'Administration

PRÉSIDENT

URBAIN Vincent

VICE-PRÉSIDENT

ETIENNE Jacques

ADMINISTRATEURS

DENEVE Marc Henri DEPAUW Deborah GAUTHIER Ludivine HANNON Anne-Michèle IKER Laura

KARL Isabelle LEVEQUE Laurent MARCQ Fabian MASSART Anne PARTOUNE Luc

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT WALLON JACQUET Frédéric (jusqu'au 03/10/2019) MOYSE Vincent (jusqu'au 17/10/2019) DESILLE Géraldine (depuis le 03/10/2019) CAPRASSE Amaury (depuis le 17/10/2019)

La Composition du Comité de direction

PRÉSIDENT

VUYLSTEKE Luc (jusqu'au 31/05/2019) THISQUEN Nicolas (depuis le 01/06/2019)

DIRECTEURS GÉNÉRAUX BELOT Alain

DE VILLENFAGNE Thibaut (depuis le 01/06/2019)

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT WALLON JACQUET Frédéric (jusqu'au 03/10/2019) MOYSE Vincent (jusqu'au 17/10/2019) DESILLE Géraldine (depuis le 03/10/2019) CAPRASSE Amaury (depuis le 17/10/2019)





En 1988, dans le cadre de la régionalisation, la Wallonie a hérité de la compétence des aéroports et aérodromes situés sur son territoire. Elle a tout d'abord fait réaliser des études de développement des deux aéroports, qui ont abouti à définir des stratégies différentes et complémentaires. Des sociétés de gestion des aéroports ont été mises en place. Le potentiel de croissance identifié pour Liège et Charleroi et la volonté de s'inscrire dans une logique de développement durable a amené, en 2001, à la constitution de la SOWAER. Celleci est chargée de gérer et développer les infrastructures aéroportuaires afin de permettre aux sociétés de gestion d'affecter leurs moyens humains et financiers à leur développement commercial.

Un développement réfléchi et encadré

Les importants programmes d'investissements qui ont été initiés par la SOWAER sur les plateformes aéroportuaires ont été définis sur base d'études complètes, notamment des plans masses à long terme.

Ils ont également été définis en étroite collaboration avec les sociétés de gestion en prenant en considération leurs perspectives de développement ainsi que leurs spécificités.

Ces programmes d'investissements s'inscrivent enfin dans une perspective réfléchie de développement des aéroports qui prend bien entendu en considération les potentialités de développement économique, mais également la préservation de la qualité de vie des riverains.

C'est ainsi qu'un vaste programme de mesures environnementales destinées aux riverains a été mis en œuvre. Celui-ci a été établi sur base de plans d'exposition au bruit et de plans de développement à long terme des deux aéroports.

Ce programme, établi par la Wallonie, comprend en outre des mesures destinées à limiter le bruit émis par les avions, mais également à



limiter le bruit perçu par les riverains.

2.1. La gestion de participations pour le compte du Gouvernement wallon

La SOWAER n'est pas seulement l'outil d'exécution de la stratégie aéroportuaire, elle est un acteur à part entière de la réflexion et un partenaire actif des sociétés de gestion.

La SOWAER est un actionnaire important dans les sociétés de gestion des aéroports de Liège et de Charleroi Bruxelles-Sud ainsi que dans les sociétés de gestion des aérodromes.

A ce titre, elle participe activement à la définition et au suivi de la stratégie de développement, conformément aux décisions du Gouvernement wallon; elle formule également des propositions quant aux programmes d'investissements et aux actions permettant de faire des aéroports des leviers essentiels du secteur du transport et de la logistique.

Le dialogue entre la SOWAER et le Gouvernement, d'une part, et entre la SOWAER et les sociétés de gestion aéroportuaires, d'autre part, est permanent.



ACTIONNARIAT DE BSCA:

SOWAER	50,21%
Belgian Airports	27,65%
SAMBRINVEST	19,16%
IGRETEC	2,32%
SABCA	0,67%

ACTIONNARIAT LIEGE AIRPORT:

NEB Participations	50,36%
SOWAER	24,10%
Aéroports de Paris Management	25,54%

ACTIONNARIAT SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'AÉRODROME DE SAINT-HUBERT:

SOWAER	76,73%
Autres coopérateurs	23,27%

ACTIONNARIAT SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'AÉRODROME DE SPA:

SOWAER 100 %

2.2. Les investissements en développement et en entretien des infrastructures aéroportuaires

La SOWAER réalise des investissements d'infrastructures et de gros entretiens permettant le développement de l'activité aéronautique.

Le Gouvernement wallon a confié à la SOWAER le soin de réaliser tous les investissements en infrastructure de base.

Sur base des conventions conclues avec les sociétés de gestion, la SOWAER est également chargée des travaux de gros entretiens de l'infrastructure existante.

La SOWAER assume la charge financière des investissements relatifs à la rénovation des équipements de navigation aérienne et l'installation de nouveaux équipements comme les radars de sol.

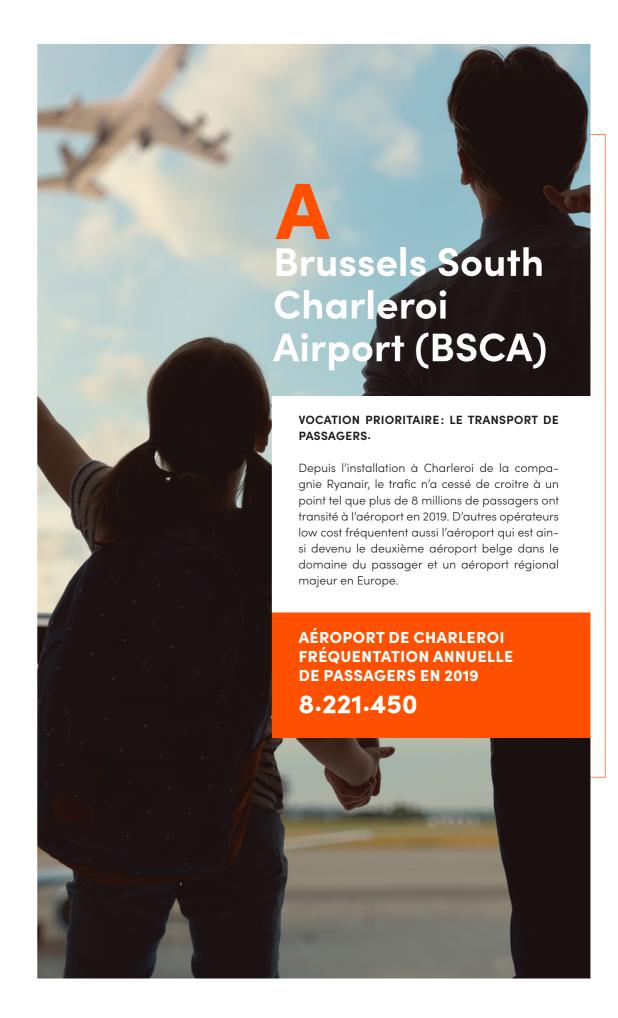
Enfin, la SOWAER doit garantir la conformité des infrastructures à la réglementation en évolution permanente. Dans ce cadre, suite à la certification «EASA» des aéroports wallons, des travaux de mise en conformité ont été planifiés.

Les sociétés de gestion quant à elles, réalisent les investissements à caractère commercial.

La SOWAER, forte de sa surface financière, peut, si les sociétés de gestion en font la demande, financer ces investissements, notamment au travers de leasings.

Le premier programme d'investissements, qui avait débuté en 2001, arrive à son terme. Il avait pour but de permettre à nos aéroports d'atteindre une taille critique. Le nouveau programme qui a été défini en collaboration avec les sociétés de gestion va leur permettre de poursuivre leur croissance.

Par ailleurs, les sociétés de gestion réalisent également des investissements commerciaux tels que l'extension du terminal passagers à Charleroi, des halls fret et des immeubles de bureau à Liège.





RADAR DE SOL – INSTALLATION D'UNE BOUCLE EN FIBRE OPTIQUE

Pour répondre aux exigences de la DGTA, tous les aéroports belges opérant dans les conditions de faible visibilité (LVO) de Catégorie III (la plus contraignante) doivent être équipés d'un radar de sol.

Cet équipement permet la détection des masses métalliques présentes sur l'aire de manœuvre de l'aéroport.

Un réseau d'antennes de « Multilatération » permet à la fois de localiser avec précision (triangulation) la masse métallique mais également d'identifier les transpondeurs embarqués dans les avions et dans les véhicules présents sur l'aire de manœuvre de l'aéroport. Le contrôle aérien connait dès lors de manière constante et précise la position des aéronefs et des véhicules ce qui permet d'éviter les collisions ou les incursions de pistes.

Une convention entre SKEYES, le SPW, la société de gestion et la SOWAER, déterminant la prise en charge de l'investissement et les coûts d'exploitation, a été approuvée le 23 février 2016.

SKEYES a désigné le fournisseur du radar de sol le 14 février 2017.

Pour permettre le rapatriement des informations de toutes ces antennes vers les serveurs, une nouvelle boucle dédiée en fibre optique a été installée sur l'aéroport. Ces travaux ont été terminés en 2019.

La mise en opération complète du radar de sol est, quant à elle, programmée pour la fin de l'année 2020.



Suite à un audit portant sur les installations de balisage aéroportuaire, il a été préconisé de procéder à la rénovation et à la fiabilisation du balisage des taxiways et des aprons de l'aéroport. Les travaux réalisés dans cette première phase ont consisté principalement au renouvellement global des circuits d'alimentation des installations de balisage du taxiway nord compris entre les bretelles Novembre 1 et Novembre 5. Ces travaux ont également nécessité la construction d'une nouvelle sous-station balisage.

RÉHABILITATION DE L'ÉGOUTTAGE DE LA PISTE

Suite à des endoscopies réalisées sur le réseau d'égouttage, un bilan complet des canalisations de l'aéroport a été réalisé et ce, en vue d'obtenir une image claire de l'état de vétusté des réseaux existants et ainsi permettre d'évaluer les travaux de réparation à réaliser.

Les campagnes endoscopiques réalisées ont mis en évidence un réseau présentant des défauts d'étanchéité et des tronçons particulièrement endommagés.

Les travaux de réhabilitation de l'égouttage de la piste ont débuté en 2018 et se sont achevés en 2019.



RÉPARATION DU REVÊTEMENT HYDROCARBONÉ DE LA PISTE

Dans le cadre de la veille permanente des infrastructures, il a été constaté que le revêtement hydrocarboné de la piste était dégradé en plusieurs endroits, sur une largeur de 6 mètres de part et d'autre de l'axe de piste. Cette zone correspondait au chemin de roulement du train principal de roues des avions. Les travaux de réparation ont consisté en un raclage/ pose du revêtement hydrocarboné et ce, sur une largeur de 6m de part et d'autre de l'axe de piste avec un écart de 1,5m à afin d'éviter l'enlèvement des balises d'axe de piste actuelles et permettre la réouverture quotidienne de l'aéroport.

Ces travaux ont débuté en août et se sont achevés en novembre 2019.

Travaux en cours

REMPLACEMENT DES MACHINES DE DÉTECTION D'EXPLOSIFS STANDARD 3

En 2005-2006, lors de l'attribution des marchés de fourniture des équipements de détection d'explosifs (appelé EDS pour Explosif Detection System), il n'existait pas de standard commun européen pour certifier ces équipements.

Chaque fabriquant faisait dès lors appel à un laboratoire indépendant pour tester leurs machines. En 2009, la Conférence Européenne de l'Aviation Civile a fixé le procédé d'évaluation des machines. Pour les équipements EDS déjà en service, chaque Etat a eu la possibilité de valider ou non, les évaluations. De plus, la réglementation a prévu que tous les aéroports devront être équipés de machines EDS de norme 3, d'ici le 1er septembre 2020.

Ces travaux ont ainsi débuté en mars 2019 et devraient s'achever dans le courant du premier semestre 2020.

EXTENSION DE LA CAPACITÉ DE STOCKAGE DE KÉ-ROSÈNE AU PARC PÉTROLIER NORD

Le parc pétrolier existant à l'aéroport de Charleroi est composé de 3 cuves de 600 m³ chacune. En vue d'augmenter la capacité de stockage du parc pétrolier, BSCA a sollicité l'aide technique de la SOWAER afin de construire un quatrième réservoir de 600m³ en vue d'augmenter la capacité à 2.400m³ et d'intégrer le financement dans le cadre du leasing conclu en 2006.

BSCA souhaitant que les travaux soient exécutés dans les meilleurs délais (moins d'un an), la SOWAER a opté pour un marché unique de type «Design & Build» qui comprend à la fois la réalisation des études et les travaux d'agrandissement du parc de manière à permettre le démarrage de ces derniers au plus tôt sans avoir recours à une phase préalable de sélection d'un bureau d'études. Des conditions de participation au marché ont toutefois été intégrées pour s'assurer de la qualité du projet proposé.

Les travaux ont débuté au second semestre 2019 et devraient s'achever dans le courant du second semestre 2020.

RÉPARATIONS REVÊTEMENT HYDROCARBONÉ SUR LE TAXIWAY NORD

Dans le cadre de la veille permanente des infrastructures, il a été constaté que le revêtement hydrocarboné du taxiway Nord était orniéré et se dégradait (fissurations) entre les bretelles Novembre 4 et Mike 6 ainsi que sur la bretelle Novembre 5.

Les travaux de réparation ont été entrepris et consistent en un raclage/pose du revêtement hydrocarboné sur le taxiway afin de supprimer les orniérages et autres déformations constatées.

RÉNOVATION DU TAXIWAY SUD ET DALLES P1-P2

Des réparations du taxiway Sud et des dalles de parking avions P1 et P2 situées au Sud du domaine aéroportuaire, principalement utilisés par l'aviation générale, sont réalisés compte tenu de leur vétusté.





ALLONGEMENT DE LA PISTE À 3.200 M

Conformément à la décision du Gouvernement Wallon de juin 2014, la piste doit être allongée de 650m, en vue de porter sa longueur à 3.200m, ce qui permettra d'accueillir des appareils de type B777, A310, A330, ... En effet, les 2.550m de piste existante ne permettent pas d'accepter, sans limitation de poids, tous les aéronefs amenés à opérer sur l'aéroport.

Avec une position de départ située plus à l'Est qu'actuellement, les avions opérant actuellement sur l'aéroport auront un impact environnemental moindre en termes de gêne sonore et des masses admissibles au décollage plus importantes.

L'étude aéronautique visant à définir la programmation technique de l'allongement à 3.200m s'est clôturée en avril 2015. La demande de permis unique a été approuvée par le Gouvernement Wallon en date du 25 octobre 2018.

Les travaux ont débuté le 7 janvier 2019 et devraient s'achever au second semestre 2021.





la SOWAER, il a été constaté la présence de dé-

dégradations.

RÉPARATIONS STRUCTURES EN BÉTON AUX PARKINGS VOITURES P1 ET P5

Dans le cadre de la veille des infrastructures de la SOWAER, il a été constaté la présence de dégradations aux bétons de structure des parkings P1 et P5.

Les études ont dès lors été lancées afin d'envisager les travaux de réparation de la structure béton (éclats, fissures, perte du recouvrement des armatures, ...), l'hydrofugation des bétons exposés aux intempéries et la mise en place des nouveaux joints de dilatation.

RÉNOVATION BÂTIMENTS S6 ET S7

Le bâtiment S6 est le bâtiment de l'ancienne aérogare Sud comprenant, entre autres, la tour de contrôle, les services de SKEYES (DGS et DGO) et le service électrique de BSCA.

Le bâtiment S7 est le bâtiment dans lequel sont implantées, entre autres, les écoles d'aviation (BFS, New CAG), la douane ainsi que le bureau du service technique de la SOWAER.

Dans le cadre de la veille des infrastructures de la SOWAER, il a été constaté une importante vétusté de l'étanchéité de la toiture de ces deux bâtiments.

Les études ont dès lors été lancées afin de réaliser la rénovation de l'étanchéité des toitures mais également prévoir la rénovation de la façade avant et des portes extérieures du bâtiment S6, la rénovation du groupe de froid du bâtiment S6, la rénovation des tableaux généraux basse tension du bâtiment S6 et la rénovation des portes extérieures en façade du bâtiment S7.

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DES DALLES PARKING AVIONS

Suite à l'évolution rapide des systèmes d'éclairage LED, il devient de plus en plus difficile et onéreux d'obtenir des pièces détachées pour l'éclairage actuellement en service sur l'aéroport de Charleroi

(ampoule à iodure métallique, ...). Cette problématique annonce l'obsolescence prochaine des systèmes d'éclairage actuels.

Par conséquent, les études techniques relatives à cette réhabilitation ont été lancées.

RÉALISATION D'UNE TOUR VIRTUELLE

Les aéroports de Liège et Charleroi ne disposent pas de tours de contrôle de contingence permettant d'assurer la continuité des services de navigation aérienne en cas d'indisponibilité des tours de contrôle.

De plus, les deux tours de contrôle actuelles doivent être rénovées assez rapidement.

Les premiers résultats d'une étude « coûts-bénéfices » réalisée par SKEYES et la SOWAER sur les différents scénarios possibles ont montré que les tours de contrôle numériques constituaient la meilleure option pour garantir la continuité des services de navigation aérienne et répondre au mieux au développement des aéroports wallons.

Les études techniques ont été lancées afin de permettre une mise en opération dans les 5 prochaines années.

RÉNOVATION DES INSTALLATIONS DE BALISAGE DE LA PISTE - 2^{èME} PHASE

Suite à un audit portant sur les installations de balisage aéroportuaire, il a été préconisé de procéder à la rénovation et à la fiabilisation du balisage de la piste, ce y compris des équipements de protection de celle-ci.

Compte tenu de la difficulté de réaliser des travaux le long de la piste tout en garantissant 100 % de l'exploitation de l'aéroport, ces travaux ont été phasés. Les travaux consistent principalement au renouvellement global des circuits d'alimentation des installations de balisage (régulateurs, chambres et tubages compris).







RÉNOVATION DE L'ÉGOUTTAGE SUD DE L'AÉROPORT

Suite à des endoscopies réalisées sur le réseau d'égouttage au Sud de l'aéroport, un bilan complet des canalisations de l'aéroport a été réalisé et ce, en vue d'obtenir une image claire de l'état de vétusté des réseaux existants et ainsi permettre d'évaluer les travaux de réparation à réaliser.

Les campagnes endoscopiques réalisées ont mis en évidence un réseau présentant des défauts d'étanchéité et des tronçons particulièrement endommagées.

Les études ont été lancées afin de réhabiliter les tronçons endommagés.

DÉPLACEMENT DE LA CABINE DE DÉTENTE GAZ DE LA SONACA

Un poste de détente de gaz alimentant la SONACA est actuellement à une distance de la piste de l'aéroport de Charleroi telle qu'il constitue un obstacle pour celle-ci au regard de la règlementation en matière de sécurité aéronautique.

Afin d'apporter une solution à cette problématique, les travaux nécessaires à entreprendre sont les suivants:

- Création d'un nouveau poste de détente gaz raccordé au réseau FLUXYS;
- Réalisation d'une nouvelle canalisation gaz entre le nouveau poste de détente et le hall de la SONACA;
- Désaffectation de l'actuelle station de détente gaz et la mise hors service de l'ancienne canalisation;
- Création d'un nouveau poste de détente gaz raccordé au réseau FLUXYS.

RÉNOVATION DU SYSTÈME DE DÉTECTION D'INCENDIE DES SOUS STATIONS ÉLECTRIQUES

Plusieurs cabines électriques et sous-stations de balisage sont présentes sur le site de l'aéroport de Charleroi. En cas d'incendie dans une de ces installations, l'information doit pouvoir être communiquée le plus rapidement possible au service des pompiers de l'aéroport pour limiter les dégâts et leurs conséquences.

Le projet en cours d'étude prévoit l'installation d'un nouveau système de détection de toutes les cabines et sous-stations avec un rapatriement des alertes et des alarmes chez les pompiers du site aéroportuaire.

RÉNOVATION DES INSTALLATIONS DE BALI-SAGE DU TAXIWAY SUD

Suite à l'audit réalisé sur les installations de balisage aéroportuaire de l'aéroport de Charleroi, il a été mis en évidence que des travaux relatifs à la rénovation des installations de balisage du taxiway Sud devaient être réalisés. Les études techniques sont en cours et concernent la rénovation des équipements tels que les câblages primaires, les réseaux multitubulaires, les transformateurs d'isolement, les connecteurs, les chambre de balisage, ...

REMPLACEMENTS DES ÉQUIPEMENTS DE BALISAGE INSTALLÉS EN SOUS-STATION

Suite à l'audit réalisé sur les installations de balisage aéroportuaire de l'aéroport de Charleroi, il a été mis en évidence que des travaux relatifs au remplacement des équipements de balisage installés dans les sous-stations devaient être réalisés. Les études techniques sont en cours et concernent la rénovation des équipements tels que les régulateurs de courant constant, les armoires de commande, les automates, ...

RÉNOVATION DES GROUPES ÉLECTROGÈNES EN SOUS-STATIONS C3 ET C4

Dans le cadre de la veille permanente des infrastructures, la SOWAER a réalisé une vérification de l'état des groupes électrogènes installés dans les sous-stations électriques de l'aéroport de Charleroi. Suite à cet audit, il ressort que certains groupes électrogènes doivent être rénovés. Les études ont été lancées afin de permettre les travaux en minimisant l'impact sur l'exploitation aéroportuaire.

RÉNOVATION DES INSTALLATIONS HAUTE TENSION DE LA SABCA

Sur base d'un audit réalisé, il a été mis en évidence que les installations haute tension qui alimentent les différents bâtiments de production de la SABCA deviennent obsolètes et sont sources de plusieurs désagréments. Les études techniques ont dès lors été lancées afin de prévoir la rénovation des installations haute tension de la SABCA.





Travaux terminés en 2019

AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE DÉDIÉE À L'AVIATION D'AFFAIRE AU SUD DE L'AÉROPORT

A la demande de la Société de gestion, la SOWAER a réalisé les études relatives à l'aménagement d'une aire de stationnement d'avions et de voies de circulation destinées à relocaliser l'aviation d'affaires au Sud des pistes de l'aéroport de Liège.

La première partie de l'étude relative à l'esquisse de l'aménagement complet de la zone en plusieurs phases temporelles s'est clôturée en juin 2014.

En janvier 2016, la société de gestion a sollicité la SOWAER pour la réalisation des travaux de la première phase du projet. Le permis relatif à celle-ci a été octroyé en novembre 2016.

Préalablement aux travaux de construction de la première phase de développement, des travaux d'assainissement au droit du projet ont dû être réalisés. La SPAQUE a été chargée de cette réhabilitation du site. L'assainissement de la zone concernée a été finalisé en juin 2017.

Les travaux se sont déroulés de février 2018 à juillet 2019.

RÉNOVATION DE LA PISTE 22R-04L

Préalablement à la rénovation du revêtement de la piste principale, et ce afin de limiter les perturbations des opérations lors de celle-ci, il a été préconisé de rénover la piste de contingence 22R-04L.

Les travaux de rénovation concernent, d'un point de vue génie civil, le raclage et la pose d'une nouvelle couche d'enrobés bitumineux «type aéronautique» sur la piste, ses accotements et ses taxiways, la démolition et la reconstruction des deux seuils de piste et du taxiway Charlie 4 en béton, le remplacement et l'égouttage

des chambres de balisage. D'un point de vue balisage et électricité, les travaux concernent le renouvellement de l'entièreté du câblage d'alimentation primaire et secondaire des feux de piste et voies de circulation, et autres équipements de balisage associés (régulateurs de courant, transformateurs, modules de contrôle individuel, ...) ainsi que la conversion en technologie LED des panneaux de signalisation aéroportuaire.

Les travaux ont débuté en février 2018 et se sont achevés en avril 2019.





TOUR DE CONTRÔLE - RÉNOVATION SALLE DATA

Dans le cadre de l'installation du radar de sol et de l'upgrade technologique de CANAC 2, SKEYES a sollicité la SOWAER pour l'installation de nouveaux racks informatiques dans la tour de l'aéroport de Liège. Les

deux salles informatiques existantes étaient saturées, il a été convenu de créer une nouvelle salle informatique.

EXTENSION DE LA ZONE FRET NORD – CRÉATION DE 6 NOUVEAUX POSTES DE STATIONNEMENT AVIONS ET EXTENSION DU TAXIWAY DELTA

En avril 2016, la Société de gestion a sollicité la SOWAER pour la réalisation des études en vue de la création de 6 nouveaux postes de stationnement avions, l'extension du taxiway Delta et le déplacement du surpresseur d'eau au Nord de l'aéroport de Liège.

Les travaux proprement dit ont débuté en octobre 2018 et devraient s'achever dans le courant du premier semestre 2020.

RÉNOVATION DE LOCAUX DANS LA TOUR DE CONTRÔLE

Considérant un certain état de vétusté des locaux de la tour de contrôle mis à disposition des contrôleurs aériens, il a été décidé de procéder à un rafraichissement de ceux-ci.

Les travaux en cours concernent la rénovation des faux-plafonds, des revêtements de sol, des peintures murales et la création de salles de repos, ...

La fin de ceux-ci est programmée dans le courant de l'année 2019.

RÉPARATION DE REVÊTEMENTS (APRON SUD - SHOULDERS ET CHAMBRES DE VISITE SUR LA PISTE PRINCIPALE - VOIRIE DE SERVICE - ...)

Dans le cadre de la veille permanente des infrastructures, il a été constaté des dégradations de revêtements qui pouvaient présenter un danger pour l'exploitation aéroportuaire.

Les travaux ont débuté en octobre 2019 et devraient se clôturer au premier semestre 2020.



L'origine du projet provenait de la nécessité de démolition du pont de la sortie d'autoroute de la commune de Flémalle, compte tenu de son état de détérioration mais également dû au fait que de nombreux oiseaux nichaient sous le pont, ce qui constituait un risque important pour l'aéroport. Ces travaux ont été réalisés en mars 2013 par le SPW. Depuis lors, le tronçon de la rue de l'Aéroport compris entre le giratoire «Bihet» et la tour de contrôle était devenu, pour des raisons de sécurité et à la demande des services de police, un sens unique.

Les études techniques ont été réalisées par la SOWAER et le SPW, et le chantier ayant pour but de modifier la sortie d'autoroute et de remettre à double sens de circulation de la rue de l'aéroport s'est déroulé en 2019.

25

Actuellement, la longueur de la piste de contingence ne permet pas à l'ensemble des avions opérant sur l'aéroport de Liège d'atterrir ou de décoller sans contrainte de chargement lorsqu'il utilise la piste de contingence, en cas de fermeture de la piste principale.

Les études menées avec la société de gestion visent à allonger la piste de contingence pour permettre aux B777 d'opérer sans contraintes et de permettre la création de nouveaux taxiways permettant de liaisonner les extrémités des deux pistes.

RÉNOVATION DE LA TOITURE ET DE HVAC DU BÂ-TIMENT 44

Le bâtiment 44 est implanté en bordure de piste, à la "frontière" entre la zone landside et la zone airside de l'aéroport. Il a été construit dans les années 80 et il contient aujourd'hui les services techniques de la Société de gestion, le service de délivrance des badges aéroportuaires, les bureaux du commandant de l'aéroport et un poste d'inspection filtrage.

Suite à un audit du bâtiment, il a été décidé de procéder à certaines rénovations des châssis, de la toiture et des équipements HVAC (chauffage, ventilation et climatisation).

Les travaux relatifs aux menuiseries extérieures ont été réalisés en 2018. Les études techniques relatives à la toiture et à la HVAC sont en cours. Le parc pétrolier de l'aéroport de Liège est alimenté en carburant aviation au travers d'un pipeline de 4 pouces de diamètre entre Glons et l'aéroport de Liège. Actuellement l'ensemble de l'installation est dimensionné pour être exploité à une pression maximale de 50 bars.

Aujourd'hui, cette pression est assurée à Glons, dans les installations de la Belgian Pipeline Organisation (en abrégé BPO), par une pompe principale et une pompe secondaire (ou de secours). Les deux pompes ne peuvent pas fonctionner en simultané.

Suite à un audit des installations, il a été décidé de procéder au remplacement de la pompe secondaire qui date des années 1950 et d'optimaliser son débit maximal afin qu'elle puisse atteindre un débit équivalent à la pompe principale. De la sorte, la nouvelle pompe devra fonctionner comme pompe principale. La pompe principale actuelle deviendrait la pompe secondaire (ou de secours).

Les études techniques sont en cours.

RÉNOVATION DES INSTALLATIONS DE BALISAGE DU TAXI ALPHA

Suite à l'audit réalisé sur les installations de balisage aéroportuaire de l'aéroport de Liège, il a été mis en évidence que des travaux relatifs à la rénovation des installations de balisage du taxiway Alpha devaient être réalisés. Les études techniques sont en cours et concernent la rénovation des équipements tels que les câblages primaires, les réseaux multitubulaires, les transformateurs d'isolement, les connecteurs, les chambre de balisage, ...

REMPLACEMENTS DES ÉQUIPEMENTS DE BALI-SAGE INSTALLÉS EN SOUS STATION

Suite à l'audit réalisé sur les installations de balisage aéroportuaire de l'aéroport de Liège, il a été mis en évidence que des travaux relatifs au remplacement des équipements de balisage installés dans les sous-stations devaient être réalisés. Les études techniques sont en cours et concernent la rénovation des équipements tels que les régulateurs de courant constant, les armoires de commande, les automates, ...



RÉNOVATION DES GROUPES ÉLECTROGÈNE EN SOUS-STATIONS

Dans le cadre de la veille permanente des infrastructures, la SOWAER a réalisé une vérification de l'état des groupes électrogènes installés dans les sous-stations électriques de l'aéroport de Liège. Il en ressort que certains groupes électrogènes doivent être rénovés.

Les études ont été lancées pour que ces travaux minimisent l'impact sur l'exploitation aéroportuaire.

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DES DALLES DE STATIONNEMENT AVIONS

Suite à l'évolution rapide des systèmes d'éclairage LED, il devient de plus en plus difficile et onéreux d'obtenir des pièces détachées pour l'éclairage actuellement en service sur l'aéroport de Liège (ampoule à iodure métal-

lique, ...). Cette problématique annonce l'obsolescence prochaine des systèmes d'éclairage actuels.

Par conséquent, les études techniques relatives à cette réhabilitation ont été lancées.

RÉNOVATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET HVAC DE LA TOUR DE CONTRÔLE – PHASE 2

Suite à une étude de risque de la tour de contrôle de l'aéroport de Liège, il s'est avéré nécessaire d'augmenter la fiabilité des installations électriques et HVAC de la tour par la mise en place d'installations redondantes.

En effet, en cas de panne, les conséquences d'une diversion des avions seraient excessivement néfastes, particulièrement pour un aéroport dont l'activité principale est orientée vers le fret aérien.

Ce projet a été divisé en deux phases. La première phase a été réalisée en 2013 et consistait en des travaux urgents mais qui permettaient de maintenir le contrôle aérien opérationnel sans perte de capacité.

La deuxième phase concerne des travaux qui exigeront le déplacement du contrôle aérien et donc la fermeture de la tour de contrôle de l'aéroport de Liège. Cette deuxième phase ne pourra être réalisée que lorsqu'une tour de contingence ou une tour provisoire sera construite. Une solution de tour de contrôle digitale est actuellement à l'étude.

Par conséquent, les études techniques relatives à cette réhabilitation ont été lancées.

RÉALISATION D'UNE TOUR VIRTUELLE

Les aéroports de Liège et Charleroi ne disposent pas de tours de contrôle de contingence permettant d'assurer la continuité des services de navigation aérienne en cas d'indisponibilité des tours de contrôle.

De plus, les deux tours de contrôle actuelles doivent être rénovées assez rapidement.

Les premiers résultats d'une étude «coûts-bénéfices» réalisée par SKEYES et la SOWAER sur les différents scé-

narios possibles ont montré que les tours de contrôle numériques constituaient la meilleure option pour garantir la continuité des services de navigation aérienne et répondre au mieux au développement des aéroports wallons.

Les études techniques ont été lancées afin de permettre une mise en opération dans les 5 prochaines années.



Investissements réalisés

Les principaux investissements réalisés sur les aérodromes ont pour objet la mise en conformité des installations et des équipements présents en vue de garantir leur exploitation dans les meilleures conditions.

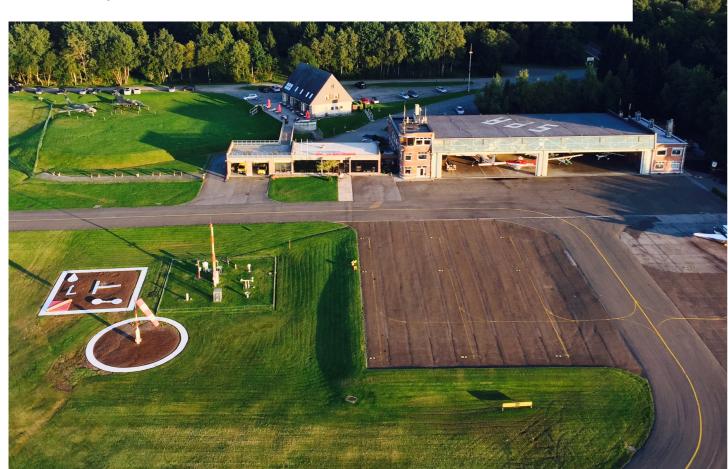
Spa – La Sauvenière

La SOWAER a obtenu, en date du 30 novembre 2017, le renouvellement jusqu'au 30 juin 2019 du permis d'environnement accordé en 2013. Cette prolongation a été mise à profit pour la réalisation d'une étude aéronautique, en concertation avec la Ville de Spa et SPADEL, visant, d'une part, à examiner différents scénarii en termes de trajectoires de vol susceptibles d'éviter le survol des zones de captage et d'autre part, à évaluer leurs conséquences en termes de travaux d'infrastructures à réaliser.

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement du permis d'environnement arrivant à échéance en juin 2019, le Fonctionnaire technique a imposé la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement. La réalisation de celle-ci a été confiée au bureau d'études CSD Ingénieurs-Conseils. La demande de permis unique accompagnée de cette étude d'incidences sur l'environnement a fait l'objet d'une décision favorable par les Fonctionnaires technique et délégué en date du 9 septembre 2019, laquelle impose des travaux de mise en conformité.

L'activité de l'aérodrome est dès lors valablement couverte jusqu'en 2039. SPADEL et plusieurs riverains ont cependant introduit des recours en octobre 2019.

La réalisation des travaux de mise en conformité est suspendue dans l'attente de la décision de l'autorité compétente sur les recours introduits.





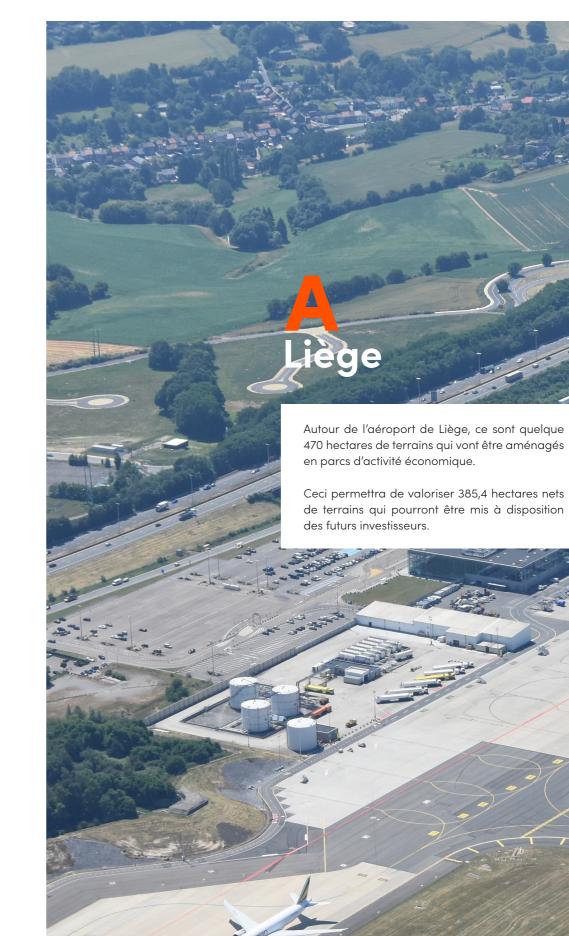
Saint-Hubert

Le solde non engagé du programme d'investissement d'un montant de 1.027.570 € a été transféré à la Ville de Saint-Hubert suite au protocole d'accord signé en avril 2019 dans le cadre du transfert de la gestion du site.

L'utilisation de ce montant fera l'objet d'un suivi par un comité de pilotage composé de représentants de la Ville, de la SOWAER et de la Région wallonne.

Suite à l'essor considérable qu'ils ont pris, les aéroports wallons sont devenus des pôles de développement économique, particulièrement attractifs pour les entreprises. La SOWAER a pour mission de valoriser les terrains voués à l'activité économique à proximité des aéroports régionaux.

L'objectif de la SOWAER est d'amplifier le rayonnement des aéroports par la mise à disposition de terrains équipés permettant le développement de nouvelles activités économiques à proximité de ceux-ci.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Zones à développer par la SPI

Dans le cadre d'une convention de partenariat signée en 2006 et modifiée en 2012, la SOWAER avait confié à l'Intercommunale de développement économique en région liégeoise, la SPI, le développement de certaines zones d'activité économique (Cahottes 2, Rossart et Stockis), soit les zones non directement en lien avec l'aéroport de Liège.

En 2018, un accord est intervenu entre la SOWAER et la SPI afin de revoir le mécanisme de collaboration.

Il a ainsi été décidé de transférer les immeubles acquis dans le cadre des missions déléguées environnementales dans les zones Cahottes et Rossart au prix de 10,90€/m², la SPI assumant dorénavant seule les

120 ha bruts, soit 111,5 ha nets

risques de l'opération et le financement des investissements non subsidiés.

Ce transfert a été effectué en 2019 : 124 biens transférés pour la zone Cahottes 2 et 75 biens transférés pour la zone Rossart.

Seule reste dans cet accord de partenariat la mise en œuvre de la zone d'activité économique de Stockis.

Zones à développer par la SOWAER

Suite à l'adoption en 2011 du master plan ou schéma directeur relatif au développement des zones d'activité économique autour de l'aéroport de Liège, la SOWAER a lancé en 2013 les études afin de mettre en œuvre les premières zones.

La priorité a été donnée aux zones d'activité économique les plus proches de la plateforme aéroportuaire, à savoir: Flexport City au Nord des pistes ainsi que Airport City au Sud de l'E42.

Pour Flexport City, 22 ha de terrains sont aménagés depuis 2015.

Dans le même temps, les travaux de mise en œuvre des zones Airport City 1 à 4 ont été menés et terminés.

Dans ces zones, ce sont près de 17 ha qui sont disponibles et destinés principalement à l'activité de bureaux.

Afin d'assurer la cohésion entre les entreprises qui s'implanteront sur ces terrains et les activités développées par l'aéroport, un partenariat a été conclu par la SOWAER avec Liege Airport dans le cadre de la commercialisation des terrains équipés. Une cellule commerciale a été créée afin de disposer d'un point de contact unique avec les investisseurs potentiels, baptisée Land in Liege (www.landinliege.com).

350 ha bruts, soit 273,9 ha nets

En 2018, un premier investisseur a terminé la construction d'un bâtiment multi-halls logistiques pour des occupants actifs dans l'activité aéroportuaire sur une parcelle de 5 hectares en zone Flexport City. Tous les halls de ce bâtiment sont actuellement loués: 7 entreprises en lien avec l'activité aéroportuaire de l'Aéroport de Liège y déploient leurs activités.

De plus, en 2019, un important contrat a été conclu avec un investisseur chinois actif dans l'E-commerce qui souhaite implanter son hub européen en partie dans la zone aéroportuaire et en partie dans la zone d'activité économique via une connexion directe entre la première et la seconde ligne.

Les superficies concernées par l'investissement représentent, dans une première phase, 4,2 hectares en zone aéroportuaire et 7,7 hectares en zone Flexport City 1. Les extensions prévues dans une seconde phase représentent 9,6 hectares en zone Flexport City 2. La demande de permis pour la construction de cette première phase a été introduite par l'investisseur en 2019.

Enfin, dans le cadre du programme de cofinancement européen FEDER 2014-2020, la SOWAER, en partenariat avec le SPW-Mobilité & Infrastructures et la SOFICO, a introduit un portefeuille de projets intitulé «ZAE de Liège».

Le Gouvernement wallon ayant retenu tous les projets de la fiche, les jugeant prioritaires pour la Wallonie, en juillet 2016, il leur a attribué des subsides d'un montant total de 34.497.392,56 €. Les projets en cours sont:



	PROJETS	SUBSIDES OBTENUS
1	Contournement Nord de l'aéroport	17.274.593,13 €
2	Réaménagement de l'échangeur n°3 «Liege Airport»	2.938.132,24 €
3	Démergement des zones Cubber et Stockis	14.284.667,10 €

Ceux-ci permettront d'une part d'améliorer la mobilité des ZAE et d'autre part de valoriser les zones dites «De Cubber» et de «Stockis» qui représentent près de 150 ha de terrains pour les futurs investisseurs. Les projets 1 et 2 sont menés respectivement par le SPW-Mobilité & Infrastructures et la SOFICO.

En ce qui concerne le projet mené par la SOWAER (projet 3), en 2019:

- Les procédures d'expropriation ont été terminées;
- · Les études ont été finalisées;
- Le permis relatif à la phase 1 du projet de démergement a été obtenu;
- La demande de permis pour la phase 2 a été introduite;
- L'entreprise en charge de la phase 1 a été notifiée en date du 18 décembre 2019 et la date de début de chantier a été fixée le 6 janvier 2020.



Dans le dossier aéroportuaire, le développement durable a été une préoccupation de base, amplifiée et soutenue par les gouvernements successifs.

La création de la SOWAER, en 2001, visait non seulement à assurer la cohérence du développement des aéroports, mais aussi à stabiliser le mécanisme de financement de ce développement.

Elle correspondait aussi à une volonté de conduire de front les actions en matière environnementale, le souci du Gouvernement étant de concilier, y compris dans le temps, développement économique et gestion des retombées environnementales de celui-ci





l'activité des deux aéroports. C'est sur cette base que les

mesures d'accompagnement sont appliquées.



Les premières simulations relatives à la 5ème révi- Les insonorisations réalisées par la SOWAER en zones sion des PEB ont été réalisées courant 2019 au sein A', B' et C' sont assorties d'obligations de résultat. des services du SPW.

Les différentes mesures d'accompagnement des riverains (propriétaires de leur immeuble au 13 juillet 2004) peuvent être résumées comme suit:

• en zones A' et B':

- > rachat ou insonorisation des immeubles (sauf dans certaines zones destinées à l'activité économique, où seul un rachat est possible)
- > primes de déménagement octroyées aux locataires
- > indemnités pour les personnes qui exercent une activité commerciale ou professionnelle en cas de perte de revenus induite par le développement aéroportuaire
- **en zones C':** insonorisation des immeubles
- en zones D': primes forfaitaires à l'insonorisation des immeubles

Des informations complémentaires sur ces différentes mesures peuvent être obtenues en consultant le site internet www.sowaer.be ou en s'adressant aux cellules SOWAER Environnement.

De manière générale, la SOWAER assure la distribution des informations auprès des autorités et des organismes compétents, ainsi qu'auprès des riverains, en direct ou via les services SOWAER Environnement. Ce travail s'opère avec, comme outil central, le logiciel Diapason, spécialement créé pour cette fonction d'analyse et d'information.

Dénombrement des immeubles repris dans les zones des PEB (plan d'exposition au bruit) et PDLT (plan de développement à long terme) des aéroports de Charleroi et de Liège.

Zones du PEB	A'	B'	C'	D'	Total
Charleroi	150	491	2.861	6.092	9.594
Liège	571	1.868	3.521	5.267	11.227
Total général	721	2.359	6.382	11.359	20.816
Zones du PDLT	Α	В	С	D	Total
Zones du PDLT Charleroi	A 193	B 1.063	C 5.088	D 10.356	Total 16.700

Nombre d'immeubles repris dans les zones des PEB (plan d'exposition au bruit) des aéroports de Charleroi et de Liège – insonorisations et achats.

Zones du PEB	A'	B'	C′	D'	Total
Charleroi • insonorisations • achats	70	263	1.748	4.264	6.345
	113	180	0	0	293
Liège • insonorisations • achats	170	1.261	2.706	5.912	10.049
	571	1.234	199	117	2.121

Remarque importante: un certain nombre d'immeubles rachetés peuvent faire l'objet d'une insonorisation.

La mise en œuvre de ce programme d'accompagnement a été progressive: le plan a été soumis à plusieurs révisions successives en fonction des actions judiciaires intentées par des riverains.

Pour répondre aux attentes de ceux-ci, la SOWAER a augmenté ses moyens organisationnels afin d'accélérer le traitement des dossiers.

Elle a également structuré son action dans le cadre d'un guichet unique assumant tous les aspects du travail.

C'est ainsi que, tant à Charleroi qu'à Liège, les services en charge de l'information, de l'insonorisation, de l'acquisition et de la gestion immobilière sont regroupés en un lieu unique. Les deux cellules SOWAER Environnement sont les gestionnaires complets et coordonnés de l'ensemble de la mission environnementale qui se développe suivant trois axes:

- L'information
- L'insonorisation
- La gestion immobilière







Contacts riverains pour l'année 2019			
	Demandes d'informations	Plaintes	Total des contacts
Charleroi	2.239	14	2.253
Liège	5.323	184	5.507
Totaux	7.475	198	7.673

Suite aux nouvelles dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD) imposant l'approbation explicite des personnes quant à la communication de leurs données personnelles à une tierce société extérieure, l'enquête de satisfaction des riverains des aéroports wallons n'a pas pu être menée par la SOWAER en 2019 sur la base des données de l'année écoulée.

Afin de respecter la nouvelle législation, les formulaires d'inscription aux mesures d'accompagnement comprennent désormais une rubrique «vie privée».

Depuis 2018, la SOWAER constate une augmentation des plaintes relatives aux nuisances sonores enregistrées auprès des riverains de l'aéroport de Liège. C'est surtout l'arrivée annoncée d'Alibaba qui inquiète les riverains. Par ailleurs, ils perçoivent une augmentation des nuisances sonores ces dernières années, principalement liées aux gros porteurs qui sont en augmentation.

Au niveau de l'aéroport de Charleroi, c'est surtout son développement, et plus particulièrement l'augmentation du trafic et des nuisances liées à l'allongement de la piste qui suscitent de nombreuses questions.

Aussi, afin d'informer au mieux les communes de plus en plus interpellées par leurs citoyens, la SOWAER a pris part à des séances d'information organisées avec le concours des communes, tantôt à destination des collèges communaux, tantôt à destination des riverains d'une même commune.

En 2019, 7 communes (6 sur Liège et 1 sur Charleroi) ont sollicité ces séances d'information. Deux d'entre elles concernaient des informations au public et ont rassemblé au total environ 700 riverains.

En ce qui concerne les plaintes enregistrées auprès de la cellule SOWAER Environnement Charleroi, elles

concernent majoritairement les nuisances sonores engendrées par les travaux d'allongement de la piste et émanent principalement d'un seul et même riverain (13 plaintes sur 14).

Par ailleurs, le Gouvernement wallon a remis sur pied un comité d'accompagnement pour chaque aéroport wallon. Celui-ci est composé de représentants des communes concernées par le PDLT, des sociétés gestionnaires des aéroports wallons, du cabinet du Ministre de tutelle ainsi que de la SOWAER.

L'efficacité du plan d'accompagnement, dont la SOWAER est garante, repose sur un postulat de base: le respect de trajectoires imposées aux aéronefs et de niveaux sonores maxima.

A cet effet, la SOWAER a mis en place un dispositif d'analyse et de surveillance particulièrement complet, basé sur le système Diapason, développé spécialement pour la Société.

Cet outil performant, contrôlé par des organismes indépendants extérieurs et le Service Public de Wallonie, permet, outre une information précise et personnalisée des riverains, d'identifier les potentialités d'amélioration qui sont ensuite analysées avec les divers intervenants avant leur mise en pratique.

Ainsi, grâce à cet outil, la SOWAER participe à l'amélioration des procédures d'approche et de décollage des aéronefs, en collaboration avec SKEYES, les compagnies aériennes, le SPW, l'ACNAW et les sociétés d'exploitation.

Les trajectoires de décollage et d'atterrissage ont pu être concentrées, canalisant ainsi l'impact sonore à l'intérieur des zones de bruit.

38

Les procédures d'approche classiques par Un nouveau sonomètre F119 (le 33ème) a été paliers intermédiaires sont, dans la mesure du possible, remplacées par la procédure en descente continue, qui permet de réduire consil'impact sonore au sol. Des groupes de travail spécifiques pour les aéroports de Liège et Charleroi Bruxelles-Sud ont été mis en place afin de bénéficier des avantages environnementaux de cette procédure de descente continue, pour un maximum de mouvements, en tenant compte des spécificités de chaque aéroport. Les procédures CDO pour les aéroports de Liège et Charleroi ont été formalisées dans les AIP le 9 novembre 2017.

Depuis le 9 janvier 2014, les appareils peuvent utiliser les procédures de décollages «P-RNAV» depuis l'aéroport de Charleroi-Bruxelles-Sud, lorsqu'ils sont équipés pour ce faire; ce qui permet de minimaliser l'impact sonore dans les zones périphériques externes du Plan d'exposition au Bruit. Ce type de procédure avait été mis en place dès le 26 juillet 2012 sur l'aéroport de Liège, qui avait été le premier aéroport belge à pouvoir bénéficier de cette avancée technologique.

Les appareils peuvent utiliser les procédures d'atterrissage «RNAV (GNSS)» vers les pistes 22L et 22R de l'aéroport de Liège depuis le 13 octobre 2016, vers les pistes 24 et 06 l'aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud depuis le 16 novembre 2016, d'égalité. et vers les pistes 04R et 04L de Liège depuis le 30 mars 2017, lorsqu'ils sont équipés pour ce faire. Ces procédures «RNAV (GNSS)» d'atterrissage permettent aussi de minimaliser l'impact sonore dans les zones périphériques et externes du Plan d'exposition au bruit et de faciliter la procédure de descente continue.

Au sein de la SOWAER, un département centralisé organise, recueille et analyse l'information sur les trajectoires des aéronefs et l'impact sonore engendré par ceux-ci au droit du réseau des 33 sonomètres fixes, fonctionnant 24 heures sur 24, disposés autour des aéroports de Liège et Charleroi, assurant une mesure en continu de chaque mouvement d'aéronef par rapport à l'ambiance sonore générale.

installé le 28 février 2019 à Ransart, rue René Delhaize 39, suite à une recommandation de l'étude d'incidence de l'allongement de la piste dérablement la consommation en kérosène et le de Charleroi. Il fut fonctionnel avant le début dégagement de gaz à effet de serre, mais aussi des travaux de ce chantier. Il permettra de pouvoir suivre objectivement les modifications de la perception sonore avant et après mise en exploitation de l'allongement de la piste.

> Afin de rencontrer au mieux les besoins des utilisateurs et de parfaire l'information aux riverains et aux instances concernées, l'outil est continuellement amélioré notamment via la publication, sur le site Internet de la SOWAER. de capsules vidéo didactiques expliquant les procédures de décollage et atterrissage autour des deux aéroports. Ce travail a été réalisé en collaboration étroite avec l'ACNAW.

> De nouveaux modules, permettant de systématiser l'analyse des trajectoires inhabituelles, ont été développés en collaboration avec l'ACNAW. Ceux-ci permettent d'identifier automatiquement les quelques rares trajectoires inhabituelles dans le flux global des trajectoires. Ces améliorations sont systématiquement mises à la disposition du SPW et de l'ACNAW.

> Des sonomètres mobiles sont également utilisés pour réaliser des campagnes de mesures ponctuelles, notamment dans le cadre du principe

> Les résultats de ces campagnes complémentaires permettent de contrôler les divers quartiers analysés.

> Au total, fin 2019, en ce compris les précédentes campagnes, ce sont plus de 1.315 mesures ponctuelles de bruit qui ont été effectuées autour des aéroports régionaux.

> En 2019, quinze riverains ont bénéficié d'une mesure individuelle gratuite autour des deux aéroports wallons. Onze d'entre eux ont été assimilés à une zone de bruit du PEB équivalente aux niveaux sonores enregistrés au droit de leur habitation.



De plus, la SOWAER entretient un dialogue étroit avec les communes concernées en vue de dégager les solutions ponctuelles nécessaires. Ainsi, autour de l'aéroport de Liège, deux cellules techniques ont été mises en place en partenariat avec les administrations communales concernées (Saint-Georges-sur-Meuse et Grâce-Hollogne). Ces cellules effectuent principalement des travaux de nettoyage, d'entretien, d'évacuation des encombrants et de déchets de toute nature dans et autour des propriétés acquises dans le cadre des mesures d'accompagnement et contribuent au maintien du cadre de vie des riverains. De nouvelles conventions ont été conclues en 2019 entre les communes concernées et la SOWAER afin de préciser les missions des cellules techniques et d'assurer une intervention efficace sur le terrain.

Outre ces actions menées au quotidien, les débats concertés avec les communes et avec les services compétents de la Wallonie ont permis d'arrêter un ensemble de périmètres où les immeubles acquis, anciennement affectés à l'habitat, seront démolis en vue de faire place au développement d'activités compatibles avec le contexte dans lequel elles s'inscrivent.

Afin de participer à la dynamique environnementale actuelle, la SOWAER soucieuse d'aller de l'avant en matière de consommation énergétique lance une étude complète de plusieurs biens repris dans son patrimoine locatif dans le but d'identifier la problématique et d'apporter, à l'avenir, en plus des efforts déjà réalisés (insonorisations, chaudières à condensation, ...), des interventions techniques motivées également par un souci environnemental et énergétique.

Totaux - achats

Au quotidien, trois types d'actions peuvent être envisagés en fonction de la localisation du bien en regard du PEB et du PDLT:

- La démolition
- La location à des fins privées et/ou à des fins économiques
- La revente (à des fins d'habitat en-dehors de la zone la plus exposée au bruit, ou à des fins économiques)

Par décision du Gouvernement wallon du 26 octobre 2017, il a été convenu de mettre fin aux contrats de gestion ECETIA/SOWAER et IGRETEC/SOWAER à dater du 31 décembre 2019 et de procéder au transfert des immeubles acquis.

A proximité de l'aéroport de Liège, une première phase de transfert a eu lieu fin 2018 et concernait 798 biens. La deuxième phase a débuté en 2019 pour 714 biens. Un solde de 107 biens sera transféré au premier semestre 2020.

A proximité de l'aéroport de Charleroi, une première phase de transfert a eu lieu en septembre 2018 et concernait 54 immeubles. Le solde de 55 immeubles a été transféré en octobre 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la SOWAER procède directement à l'ensemble des nouvelles acquisitions, sans intervention des intercommunales.

Zones du PEB	A'	B'	C′	D′	Total
Charleroi – clôturés • achats	86	124	0	0	210
Liège – clôturés • achats	548	857	89	108	1.602
Charleroi – en cours • achats	5	30	0	0	35
Liège – en cours • achats	0	119	7	3	129

1.130

96

111

1.976

43

639

Nombre d'immeubles acquis ou en cours d'acquisition



Occupation des immeubles acquis				
Immeubles acquis	Occupés par leur propriétaire	Loués à des fins économiques	Loués à des fins d'habitation	Inoccupés
Charleroi	2	0	49	31
Liège	4	19	553	125

Les locations sont conformes aux dispositions du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation entré en vigueur le 1^{er} septembre 2018 à savoir la signature d'un bail de résidence principale de trois ans, reconductible par tacite reconduction et pouvant être porté à neuf années, ou un bail de courte durée, un an, respectant les nouvelles dispositions en matière de baux de résidence principale.

Nombre d'immeubles démolis ou en démolition				
Charleroi	50			
Liège 769				

Nombr	Nombre d'immeubles revendus				
Cho	arleroi	78			
Liè	ge	181			
Tot	al	259			

Enfin, en dehors de la zone A du PDLT, la SOWAER poursuit la politique de revente des immeubles qu'elle a acquis dans le cadre des mesures environnementales. Les immeubles sont revendus suivant des procédures assurant la publicité, la transparence et l'égalité de traitement entre les candidats acquéreurs.

Nombre de primes de déménagement versées aux locataires			
Charleroi	27		
Liège	214		
Total	241		

Nombre d'indemnités versées pour trouble commercial ou professionnel			
	Charleroi	7	
	Liège	56	
	Total	63	

Outre la gestion immobilière de l'occupation, la Wallonie a confié à la SOWAER les mesures d'accompagnement des locataires et commerçants situés en zones A' et B' du PEB. Moyennant certaines conditions, ces riverains peuvent prétendre à une prime de déménagement ou à une indemnité pour trouble commercial ou professionnel.





www.sowaer.be